

Re: Projet de loi de finance 2019 – amendement N° I-CF695 - conséquence sur l'accueil familial



✉ **CORBISEZ Jean-Pierre** <jp.corbisez@senat.fr>
À Laurent Provot

[Réponse rapide](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [Supprimer](#) [Mettre](#)

Monsieur,

Suite à votre interpellation, Jean-Pierre Corbisez a déposé un amendement de suppression de l'article 2 bis motivé par la préservation de l'accueil familial. Le président de son groupe avait de son côté déposé un amendement similaire sur un autre argumentaire. Le Sénat a voté le retrait de cet amendement et rétablit donc l'article 35 bis du CGI.
Espérant avoir répondu à vos attentes,

Vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement.

Christophe Piteux
Attaché parlementaire de Jean-Pierre CORBISEZ
Sénateur du Pas-de-Calais
06 95 47 59 06